

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: 107079 EVA ANTITERMITE MASTERBATCH

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0027

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0019501-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

107079 EVA ANTITERMITE MASTERBATCH

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PolyOne Belgium S.A.
	Adresse	Rue Melville Wilson, 1 5330 Assesse Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0027	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0019501-0000	
Date de l'autorisation	28/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/05/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	C Tech Corporation
Adresse du fabricant	5-b, Himgiri, 1277 Hatiskar Marg, Prahabdevi 400025 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Unit No.162, Plot No.259, Surat Special Economic Zone, Surat SEZ, Sachin, 394230 Gujarat Inde

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1429 - Huile de lavande
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Substance active	1430 - Huile de menthe
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Substance active	1436 - Citronellal
Nom du fabricant	Ishanee Chemical Private Limited
Adresse du fabricant	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde
Emplacement des sites de fabrication	No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Huile de lavande		Substance active	8000-28-0		3.6
Huile de menthe		Substance active	8006-90-4		1.8
Citronellal		Substance active		203-376-6	4.5

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsifs anti termites

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Répulsifs contre les termites

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Reticulitermes sp.-Termites-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Coptotermes sp.-Termites-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mastotermes sp.-Termites-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Odontotermes sp.-Termites-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur

Le produit est conçu pour être intégré aux gaines et câbles en plastique, avec pour but d'éloigner les termites.

Méthode(s) d'application

Système clos -

Les granulés du mélange-maître sont incorporés à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale.

Taux et fréquences d'application

3 % à 4 % du composé final - - -

3 % à 4 % du composé final

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Sac de polyéthylène (PEBD) - 25 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lire l'étiquette avant utilisation et suivre le mode d'emploi fourni.
Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente
Incorporez les granulés du mélange-maître à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale. La concentration du mélange-maître dans le composé final sera comprise entre 3 % et 4 %.
La forme des granulés est conçue pour assurer une répartition homogène parmi les granulés de plastique auxquels ils seront ajoutés.
À l'heure actuelle, les mélanges-maîtres se composent uniquement de polymères EVA ou PEBD. Les mélanges-maîtres avec EVA peuvent être utilisés dans la plupart des matrices, tandis que les mélanges à base de PEBD sont conçus spécialement pour une utilisation avec les polyoléfines. Ainsi, les mélanges utilisant une matrice plastique en éthylène-acétate de vinyle ou polyéthylène peuvent être employés pour tous les types de gaines de câble les plus courants.
La production de déchets doit être évitée ou réduite au maximum.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 24 mois.

Stocker dans le contenant d'origine.

Stocker à température ambiante à l'abri des rayons du soleil, dans un espace sec, frais et bien ventilé à l'écart de toute substance présentant un risque et de tout produit d'alimentation ou boisson.

Veuillez ne pas ouvrir le sac avant utilisation ; les sacs qui ont été utilisés doivent être hermétiquement refermés avec soin et disposés de façon verticale pour éviter toute fuite.

Ce produit doit être conservé dans des sacs étiquetés de façon claire.

Veuillez utiliser la méthode de confinement appropriée afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

6. Autres informations

--